

La Lettre du Maire

N°2

JUILLET 2009



MAIRIE
de RÉMIRE-MONTJOLY



Madame, Monsieur, Cher Administré,

La politique menée depuis le début de notre mandat n'a pas changé de cap :

Poursuivre les actions ou projets en cours en y apportant une amélioration certaine afin de donner à notre ville un essor économique et social tout en assurant une situation financière saine pour l'avenir de notre commune.

Dans ma lettre de janvier, je vous annonçais le projet de création d'un site internet pour la Mairie de Rémire-Montjoly, il est en cours de finalisation et sera officiellement ouvert à tous dans les semaines qui viennent.

Pour vous informer régulièrement de la vie de la Cité et des projets en cours, vous recevrez dans quelques temps, le Magazine Municipal.

Le fauchage des accotements : une des sociétés sur les trois, retenues en 2008 pour le fauchage des accotements a mis fin unilatéralement au contrat la liant à la commune. Dès lors, le fauchage des accotements a été suspendu sur une partie de notre territoire.



Une nouvelle procédure d'appel d'offres a dû être lancée et le Conseil Municipal du 17 Juin 2009 a pris acte de la désignation par la Commission d'appel d'offres, du nouveau prestataire pour ce marché, qui doit commencer les travaux prochainement.



Le réaménagement de la voie du Vieux Chemin : les nouvelles contraintes urbaines nous obligent à revoir la configuration actuelle des entrées des bourgs de Rémire et de Montjoly. Le développement de la zone du Moulin à Vent entraîne nécessairement et rapidement le réaménagement du secteur routier à partir du carrefour de la route de Montjoly.

Le coût de la première phase de cette opération (carrefour RD1 - Vieux Chemin, jusqu'au Lotissement Mortin) est estimé à 100 000 euros dont 50% à la charge de la commune de Rémire-Montjoly et 50% à la charge de l'Etat.

La fiscalité directe locale : lors du conseil municipal du 17 juin 2009, le taux des quatre taxes locales (TH, FB, FNB, TP) a été définitivement fixé.

Le taux de la taxe professionnelle a été augmenté afin de compenser la perte annoncée de cette taxe qui sera supprimée dès 2010.

Cependant l'augmentation du taux de la taxe professionnelle impliquant obligatoirement le taux des trois autres taxes, le Conseil Municipal du 17 Juin 2009 a procédé à un ajustement de leur taux par une petite augmentation afin de respecter la règle de liens entre les quatre taxes.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des taux applicables pour 2009 :

TAXES	2008	2009	VARIATIONS
Taxe d'Habitation (TH)	7,26 %	8,00 %	0,74 %
Taxe Foncière bâtie (TFB)	8,02 %	8,84 %	0,82 %
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	14,12 %	15,56 %	1,44%
Taxe Professionnelle (TP)	2,84 %	3,26 %	0,42 %

Malgré ces variations obligatoires, je vous rappelle que la Commune de Rémire-Montjoly reste **la commune ayant la fiscalité la plus basse**, comme le montre le tableau ci-après.

TAXES	TAUX 2009 REMIRE-MONTJOLY	TAUX MOYENS COMMUNAUX en 2008 AUX NIVEAUX		TAUX PLAFOND 2009
		National	Départemental	
d'Habitation	8,00 %	14,57 %	13,86 %	36,13 %
Foncier Bâti	8,84 %	18,74 %	24,15 %	46,85 %
Foncier Non Bâti	15,56 %	44,81 %	54,17 %	112,03 %
Professionnelle	3,26 %	15,87 %	31,60 %	31,74 %

Madame, Monsieur, Habitants de Rémire-Montjoly, c'est ensemble, dans la confiance, la concertation et le travail que nous ferons face aux grands défis et aux difficultés que nous impose cette période de crise qui s'abat sur tous les secteurs de notre vie quotidienne.

Je compte fermement sur votre adhésion pour faire, ensemble, que la Commune de Rémire-Montjoly, soit toujours une Commune qu'il fait bon vivre.

Vous remerciant encore de votre confiance, je vous prie d'agréer, **Mes Chers Administrés**, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Contrairement votre

Jean GANTY

Maire de la ville de Rémire-Montjoly